



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 8590

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le service auto-train. Une vingtaine de villes en France dispose d'une gare bénéficiant d'un service auto-train permettant le transport conjoint de véhicules et de leurs propriétaires. Mais son développement se heurte à des tarifs relativement élevés, un manque de moyens financiers et une certaine absence de reconnaissance. Alors que le prochain Grenelle de l'environnement et la place du fret ferroviaire sont à l'ordre du jour, elle lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre à l'effet de développer significativement le service auto-train.

Texte de la réponse

Le Grenelle de l'environnement a mis en évidence la nécessité de promouvoir de nouvelles façons de se déplacer. Le transport ferroviaire dispose de nombreux atouts pour assurer un développement respectueux de l'environnement. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, dans le droit fil du Grenelle de l'environnement, compte prendre un ensemble de mesures pour assurer le développement de ce mode de transport. Le service auto-train ou ferroutage, qui consiste à transporter sur les moyens ferroviaires des véhicules de tourisme ou de petits utilitaires, est une composante de cette politique de promotion des modes complémentaires ou alternatifs à la route. Le développement de ce service contribuerait également à améliorer la sécurité sur les routes, tout en permettant des déplacements plus rapides. Force est de constater que ce service a peiné jusqu'ici à trouver son modèle économique et qu'il est insuffisamment développé en France. La hausse du prix des carburants et la prise de conscience des enjeux environnementaux pourraient changer cette situation. Le Gouvernement va donc demander à la SNCF d'examiner les conditions permettant de développer ce service et de le rendre plus attractif, en l'adaptant aux nouvelles données économiques et technologiques, ainsi qu'aux nouvelles pratiques socioculturelles (extension de l'offre TGV et de la location de voiture, aménagement du temps de travail, généralisation de l'internet).

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8590

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6493

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5747